

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2015**

**Point 4 de l'ordre du jour**

**Transmission de la proposition déposée par le Groupe PLR :  
« Création d'un groupe de travail pour analyser et comprendre les dépassements de  
crédits de la législature 2011 – 2016 et faire des propositions visant  
à respecter les budgets »**

Lors de la séance du Conseil général du 18 mai 2015, M. Eric Gobet a déposé, au nom du Groupe PLR, la proposition citée en titre dont le libellé complet est reproduit au verso.

Cette proposition a été transmise au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 21 septembre 2015, ledit Bureau l'a déclarée recevable.

**Par conséquent, le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal de la proposition du Groupe PLR de créer un groupe de travail pour analyser et comprendre les dépassements de crédits de la législature 2011 – 2016 et faire des propositions visant à respecter les budgets.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**Le Secrétaire**

**G. Monney**

**La Présidente**

**J. Gapany**

## **Proposition du Groupe PLR**

*"Le PLR propose de créer un groupe de travail qui aura comme mission, dans un premier temps d'analyser et de comprendre tous les dépassements de crédits de cette présente législature et ensuite de faire des propositions afin que le Conseil communal, le Service technique et les commissions de bâtisse puissent parvenir à suivre et à respecter les budgets.*

*En cas de dépassement, nous souhaiterions que ce groupe de travail mette en place une procédure afin que le Conseil communal et le Législatif puissent être informés au plus vite du montant, des causes et des responsabilités."*

## **Intervention de M. Eric Gobet en séance du 18 mai 2015**

*"Monsieur le Président, chers Collègues,*

*A chaque Conseil général du mois de mai, nous sommes mis devant le fait accompli de devoir accepter des dépassements de crédits à peine justifiés. Souvenez-vous, l'année dernière, nous avons déjà dû accepter des dépassements de crédit de 45 % pour les vestiaires provisoires de Bouleyres et de 68 % pour l'aménagement du hangar de Trace-Ecart à La Tour-de-Trême.*

*Cette année, nous avons dû voter pas loin de 6 millions de francs de dépassements de crédits et, encore une fois, nous sommes mis devant le fait accompli, les travaux étant terminés depuis longtemps et les factures déjà payées.*

*En particulier pour l'école de la Condémine, nous ne savons pas quand le Conseil communal a été informé des surcoûts et nous avons été surpris d'apprendre que la Commission de bâtisse n'avait même pas de cahier des charges.*

*Cette manière de faire nous inquiète car de gros chantiers nous attendent, en particulier le CO3 de Riaz où la Commune est le plus important Maître d'ouvrage, ou encore la transformation du bâtiment de Sainte-Croix ...*

*A notre avis, nous ne pouvons pas démarrer ces chantiers sans corriger ce qui doit l'être encore et trouver de nouveaux outils, sans quoi nous serons appelés, comme d'habitude, à ratifier des dépassements et à signer un chèque en blanc au service technique.*

*Pour ces raisons, le Groupe PLR propose de créer un groupe de travail qui aura comme mission dans un premier temps d'analyser et de comprendre tous les dépassements de crédits de la présente législature et ensuite de faire des propositions afin que le Conseil communal, le service technique et les Commissions de bâtisse puissent parvenir à suivre et à respecter les budgets. En cas de dépassements, nous souhaiterions que ce groupe de travail mette en place une procédure afin que le Conseil communal et le Législatif puissent être informés dans les meilleurs délais, du montant, des causes et des responsabilités. Merci. "*